



INFO PRESSE

Date : 16/03/2018

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Grand Chambéry au palmarès des villes cyclables

Ce vendredi 16 mars a été révélé le **palmarès des villes « pro-vélo »** lors du 18^{ème} congrès de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB).

Grand Chambéry obtient la 2^{ème} place des villes de 50 à 100 000 habitants !

La FUB et ses partenaires ont lancé en 2017 le premier **Baromètre des villes cyclables : “Parlons Vélo”** : un questionnaire dont l'objectif est de recueillir le ressenti des usagers sur les conditions d'usage du vélo dans leur ville à travers une quarantaine de questions. Avec plus de 113 000 réponses au niveau national, le Baromètre des villes cyclables est la plus grande enquête jamais menée en France auprès des usagers du vélo, et la 2^{ème} d'Europe. Les réponses obtenues ont permis d'établir un classement des villes « pro-vélo ».

Dans la catégorie des villes de 50 à 100 000 habitants, Chambéry est classée 2^{ème} après La Rochelle et devant Versailles. A noter, plus de 700 chambériens ont répondu à l'enquête.

Le questionnaire portait sur 5 thèmes qui ont permis d'établir les 5 critères de notation :

- Ressenti général à vélo
- Sécurité des déplacements à vélo
- Confort et praticité des déplacements à vélo
- Importance accordée au vélo par les communes
- Stationnement et services

La FUB qu'est-ce que c'est ?

La FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette est une association nationale créée en 1980 dont les objectifs sont d'encourager l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement quotidien, aussi en complémentarité avec les transports en commun.

Plus d'informations sur www.parlons-velo.fr/barometre-cyclabilite

1. La politique cyclable de Grand Chambéry

Grand Chambéry et la ville de Chambéry ont entrepris une refonte complète des mobilités sur le territoire, dans le cadre du projet Territoire mobile, et dans l'objectif de faciliter l'intermodalité et la complémentarité des modes en donnant une place à chacun. La politique cyclable de Grand Chambéry s'inscrit dans ce projet global.

Grand Chambéry réalise et entretient les aménagements cyclables de l'agglomération. Elle agit avec l'Agence Ecomobilité pour la promotion de l'usage du vélo avec la Vélostation, et accompagne la mise en œuvre active de plans de déplacements d'entreprises ou d'établissements scolaires.

GRAND CHAMBERY
DIRECTION MUTUALISEE DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr

 @GrandChambery |  @VilledeChambery -  @ChamberyOfficiel

Le vélo à Grand Chambéry c'est :

- Près de 90 km d'aménagements cyclables
- 2,2 millions de passages de cyclistes par année sur les 10 compteurs de l'agglomération (progression de +60% depuis 2006)
- 450 places de stationnement vélo en consignes (en gare + 12 consignes décentralisées) et bientôt 450 de plus grâce à la nouvelle Vélostation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry (ouverture en 2019).
- Un parc de 600 vélos et vélos à assistance électrique à la Vélostation pour 5 000 contrats de location par an.
- 106 PDE actifs représentant 20 000 salariés (soit 1/3 des salariés de l'agglomération)
- Plus de 80 % des établissements scolaires ont bénéficié d'actions sur l'écomobilité
- Plus de 900 000 € par an dédiés aux infrastructures pour le vélo (moyenne sur la période 2014 - 2017)
- 7 000 passagers transportés par an avec Vélobulle, le service de transports en triporteurs à assistance électrique mis en place en août 2016

2. La traversée cyclable : un projet majeur de la politique cyclable de 2017 à 2019



En 2015 l'agglomération avait initié un premier "baromètre vélo" à l'échelle de son territoire afin d'évaluer les conditions de circulation à vélo sur l'agglomération. Cette initiative avait rencontré un franc succès, puisque plus de 800 réponses avaient été enregistrées. Elle avait permis notamment de mettre en valeur que la traversée de Chambéry était de loin le point noir le plus cité par les cyclistes.

Pour faire face aux difficultés exprimées et offrir un itinéraire efficace, rapide et sûr,

Grand Chambéry et la Ville de Chambéry, soutenues par l'État, ont décidé d'agir et de créer un itinéraire sécurisé et qualitatif reliant les trois voies vertes - avenues vertes sud et nord, et voie verte de la Leysse - qui couvrent le territoire chambérien et les communes de l'agglomération.

Plus de 1 million d'euros ont été investis pour créer la première partie de cet itinéraire sécurisé longeant l'axe de la Leysse et desservant la partie nord du territoire depuis novembre 2017.

3. Le fruit d'une longue histoire

Le premier schéma directeur vélo date de 1978 et les voies vertes nord et sud datent des années 80. Les aménagements cyclables sont réalisés par la communauté d'agglomération depuis sa création en 2001. C'est aussi depuis cette date que la Vélostation est installée en gare de Chambéry en partenariat avec l'Agence Ecomobilité qui réalise également de nombreuses actions de promotion et de sensibilisation pour l'agglomération (scolaires, entreprises, administration, public précarisé...).

La concertation avec les associations représentant les usagers du vélo est formalisée dans une instance depuis 2005.

Des compteurs vélos sont mis en place aux principaux lieux de passage depuis 2006.

Depuis 2014, la politique cyclable s'inscrit dans le cadre du projet global des mobilités Territoire Mobile et en 2015 un premier baromètre a permis de révéler les points forts et points faibles du réseau cyclable. En parallèle de la réalisation de la traversée cyclable de Chambéry, le pôle multimodal de la gare se construit et il abritera dès 2019 la nouvelle Vélostation avec une consigne de 450 places.

Des efforts déjà récompensés par le passé

La communauté d'agglomération a reçu le « Guidon d'Or » de la FUB en 2011, 2006 et 2004.